

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

LE/MJH/2012/169

Unité territoriale : UT 21

Subdivision : 1

Nom(s) du ou des inspecteurs : Laurent EUDES

Date de la lettre d'annonce de l'inspection : sans

Type d'inspection : approfondie ou
 inopinée ou
 planifiée ou
 carrière avec RGIE ou

Motif de la planification : ou

Date de l'inspection : 29/03/2012

courante ou ponctuelle
 annoncée
 circonstancielle
 carrière sans RGIE

Détail des circonstances :

Augmentation de la consommation de COV

Société : URG0

Commune : 2, Avenue de Strasbourg 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Autorisation

Activité : production pharmaceutique

Priorité : autre

Liste des installations inspectées : L'inspection a porté sur l'usage des Composés Organiques Volatils (COV) et le Plan de Gestion des Solvants (PGS) associé.

Thèmes : Solvants, COV.

Référentiels de l'inspection :

Arrêté Ministériel du 02/02/1998

Arrêté Préfectoral du 29/07/2008

Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :

M. Gilles GUERRIN : Directeur du site

Mme Estelle JASNIEWICK : Coordinatrice HSE

Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :

Il s'agit d'un site à production pharmaceutique.

La visite de ce dernier montre qu'il est bien tenu. La réglementation est par ailleurs connue.

L'ensemble des constats figure en annexe dans la fiche des constatations jointe.

Il est à noter qu'aucune non-conformité n'a été relevée.

Toutefois le Plan de Gestion des Solvants (PGS) gagnerait à être complété afin d'être autoportant. Ainsi il pourrait faire apparaître en annexe l'ensemble des produits concernés, les Composés Organiques Volatils (COV) relevant de l'annexe III de l'arrêté intégré et ceux présentant des propriétés Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique (CMR).

De même une présentation orientée pour répondre à la réglementation article par article - en l'occurrence aux différents articles de l'Arrêté Ministériel du 02/02/1998 - serait un plus en matière de lisibilité. L'inspection a montré que la gestion sur site des COV est satisfaisante.

Suites envisagées :

Sans suite en l'absence de non-conformités constatées.

Liste des documents établis suite à la visite :

Lettre à l'exploitant.

Date et signature du ou des inspecteurs :

04 AVR. 2012

l'Inspecteur des Installations Classées



Laurent EUDES